

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in two copies at Bucharest this 17th day of January 1978, in the English, French and Romanian languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Bucarest, le 17ème jour de janvier 1978, en français, en anglais et en roumain, chaque version faisant également foi.

JOSEPH ELMO THIBAUT
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

PETRE BLAJOVICI
For the Government of the Socialist Republic of Romania
Pour le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie